



KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris-La Défense cedex

ERNST & YOUNG et Autres  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex

# Covivio

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations  
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code de commerce  
relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de  
l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le  
31 décembre 2025**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Covivio

18, avenue François Mitterrand - 57000 Metz

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Headquarters:  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre

S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes  
Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris-La Défense cedex

ERNST & YOUNG et Autres  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex

## Covivio

18, avenue François Mitterrand - 57000 Metz

### **Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Covivio,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.



Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 400 000 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.


Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris-La Défense, le 17 mars 2026


Paris-La Défense, le 17 mars 2026

KPMG S.A.


ERNST & YOUNG et Autres

Signed by:  
  
BE260F01C0B945D...

Sandie TZINMANN  
Associée

Signed by:  


Jean-Roch VARON  
Associé

Signed by:  


Pierre LEJEUNE  
Associé

#### Covivio

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

# COVIVIO

**Attestation relative au montant global des versements effectués en application des alinéas 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts et à la liste des actions nominatives de parrainage et de mécénat établie en application de l'article L. 225-115 du Code de commerce**

Je soussigné, Christophe Kullmann, Directeur Général de la société COVIVIO, Société Anonyme au capital de 334 870 404 euros dont le siège social est situé 18 avenue François Mitterrand à Metz (57000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 364 800 060 (ci-après la « Société »), atteste sur l'honneur :

- Que la Société a procédé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 aux versements suivants effectués en application des alinéas 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts dans le cadre d'actions nominatives de parrainage et de mécénat :

Bénéficiaires	Adresses	Montants 2025	Montants 2024
FONDATION PALLADIO ABRITEE PAR LA FONDATION DE FRANCE	40 avenue HOCHÉ 75008 PARIS	50 000.00	50 000.00
PAVILLON DE L'ARSENAL	21 rue des Blancs Manteaux 75004 PARIS	20 000.00	20 000.00
JRS FRANCE	12 rue d'ASSAS 75006 PARIS	30 000.00	30 000.00
FONDATION D'ENTREPRISE COVIVIO	10 rue de MADRID 75008 PARIS	300 000.00	300 000.00
<b>Total des versements</b>		<b>400 000.00</b>	<b>400 000.00</b>

- Qu'aucun don comptabilisé en 2024 n'a été réglé par la Société sur l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Fait à Paris, le 02 mars 2026.

\_\_\_\_\_  
Christophe Kullmann  
Directeur Général

**covivio.eu**

Bureaux : 10, rue de Madrid – 75008 Paris Cedex 08 – Tél. : 01 58 97 50 00  
Siège social : 18, avenue François Mitterrand – CS 10449 – 57017 Metz Cedex 01 – Tél. : 03 87 39 55 00  
Société anonyme à conseil d'administration au capital de 334 870 404 € – RCS Metz 364 800 060  
Titulaire de la carte professionnelle "Gestion Immobilière" et "Transactions sur Immeubles et Fonds de commerce" n° CPI 5701 2018 000 038 340  
délivrée par la CCI de la Moselle.  
Bénéficiaire de garanties financières auprès du CIC Est situé 31 rue Jean Wenger Valentin - 67958 Strasbourg Cedex 9